

DIVERSITÉ & DURABILITÉ DES TERRITOIRES MAÏS



R A P P O R T D ' A C T I V I T É S 2 0 1 7 - 2 0 1 8

SOMMAIRE

- **PRODUCTION**
HAUSSE DES SURFACES
- **ÉCONOMIE**
MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE LA CULTURE
- **COMPÉTIVITÉ**
ANTICIPER LES IMPASSES TECHNIQUES
- **SYNDICAL**
SENSIBILISER LES PARLEMENTAIRES
- **PROMOTION**
DÉVELOPPER LA CONSOMMATION

PRODUCTION HAUSSE DES SURFACES

Après la campagne 2017 marquée par une hausse des surfaces et des résultats à l'objectif, le plan de production français a connu une nouvelle augmentation significative en 2018. Plus de 23 000 ha ont été semés, niveau le plus élevé depuis 5 campagnes. Au sein des autres pays de l'UE les surfaces restent globalement stables.

CAMPAGNE 2017 : QUELQUES RAPPELS

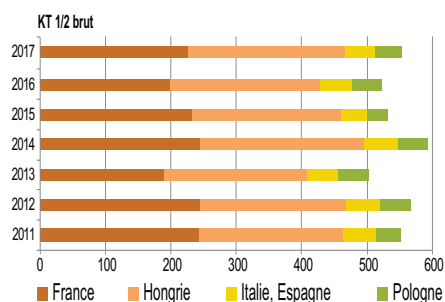
La récolte 2017 a été conforme aux objectifs dans la plupart des pays de l'UE, à l'exception de l'Italie qui a connu une importante vague de sécheresse. En France, 20 500 ha ont été récoltés en 2017 pour un rendement de 20,2 t/ha. L'épisode de gel de fin avril a toutefois impacté le rendement des semis précoces et la tempête très localisée de fin juin a impacté près de 2 000 ha, occasionnant ainsi des pertes, voire des abandons de parcelles.

Les rendements en culture biologique sont très hétérogènes selon les dates de semis et sont inférieurs au conventionnel mais atteignent tout de même une moyenne satisfaisante.

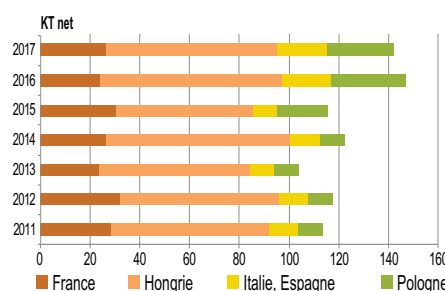
La production de maïs doux appertisé dans l'UE a atteint 551 000 t ½ brut et celle du maïs doux surgelé 142 000 t net. La production totale de maïs doux (conservé et surgelé) est ainsi en hausse de près de 3 %,

essentiellement sur le segment appertisé. Cela s'explique principalement par la hausse des surfaces qui était d'environ 4 % en 2017 par rapport à 2016.

→ + 5,6 % : hausse de la production européenne de maïs doux en conserve en 2017



→ - 3,4 % : baisse de la production européenne de maïs doux surgelé en 2017

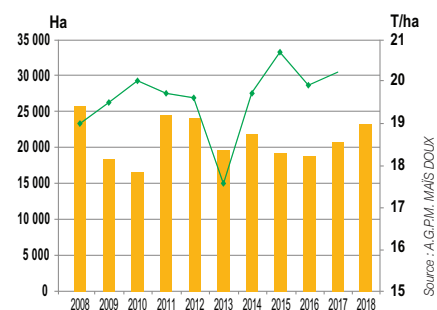


HAUSSE DES SURFACES FRANÇAISES EN 2018

Au sein de l'UE, le plan de production de maïs doux destiné à l'industrie s'élèverait à environ 74 000 ha dédiés à l'industrie, d'après les estimations de A.G.P.M. MAÏS DOUX, soit une hausse d'environ 6 % qui s'observe en France, en Hongrie, et dans une moindre mesure, en Pologne.

Le programme français atteint ainsi 23 150 ha, soit + 11,5 % par rapport à 2017. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis 2012 et plus conforme à la capacité de production de la France. Il est à noter que la demande du marché en maïs doux bio continue de croître. Le programme bio avoisine les 1 500 ha, soit une hausse de 29 % par rapport à 2017. Depuis 2014, la surface de maïs doux bio a été multipliée par 2,6 en France.

→ Une surface française en croissance de 11,5 % en 2018



En Hongrie la surface s'établirait à 33 500 ha (32 000 ha en 2017) et à 7 000 ha en Pologne (6 500 ha en 2017).

En Espagne et en Italie, les surfaces restent quasi stables à respectivement 5 000 ha et 2 600 ha.

Dans le reste du « continent européen » les surfaces de maïs doux industrie s'établiraient entre 25 000 et 30 000 ha et seraient également en hausse, notamment en Russie où le développement de la production se poursuit.

UN DÉBUT DE CAMPAGNE DIFFICILE

En France, le début de campagne a été marqué par les conditions très pluvieuses du printemps qui se sont poursuivies jusqu'à mi-juin.

Ces conditions ont entraîné des retards de développement, des parcelles hétérogènes et globalement un retard dans le planning de semis d'environ une semaine. La mise en place du programme bio a plus particulièrement été perturbée.

Les conditions chaudes, voire caniculaires, de l'été ont permis de compenser le retard pris au semis et de réaliser de meilleurs rendements sur les semis tardifs. La sécheresse devrait également pénaliser le rendement des maïs doux non irrigués. Malgré ces difficultés, le rendement moyen au champ devrait être proche, voire conforme, à l'objectif global.

Sur le plan parasitaire, la pression helminthosporiose a été particulièrement importante en fin de cycle.

En Hongrie, les conditions climatiques sont globalement bonnes depuis les semis et la pression sanitaire (ravageurs et maladies)

semble faible, du moins dans l'est du pays où se trouvent les cultures de maïs doux. L'été fut chaud mais avec des pluies régulières notamment en juillet. Les conditions du mois d'août ont par contre été plus chaudes et pourraient avoir un impact sur le rendement des surfaces non irriguées. Toutefois, à ce stade, il semble que la production soit au rendez-vous.

En Pologne, les rendements des zones de production situées à l'ouest et au sud sont décevants en raison de conditions climatiques chaudes et sèches.

ÉCONOMIE MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE LA CULTURE

Sur un marché toujours très concurrentiel et mondialisé, la France conserve une place importante. Les bons résultats de sa balance commerciale en attestent mais il convient de rester vigilant. La signature d'accords de libre-échange avec les principaux pays producteurs reste d'actualité et pourrait déstabiliser le marché européen. A.G.P.M. MAÏS DOUX reste mobilisée sur ce sujet essentiel.

UN MARCHÉ PORTEUR

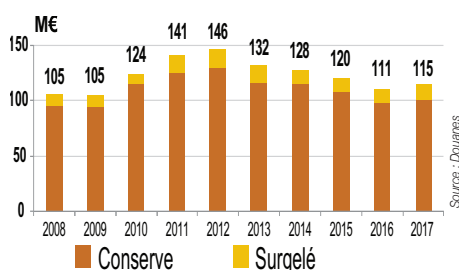
La croissance du marché du maïs doux en conserve, déjà observée l'année dernière, semble se confirmer sur la période 2017/2018. La consommation augmente en effet dans la plupart des pays de l'UE mais principalement en Pologne, Hongrie, République Tchèque ou Autriche. Dans ces pays, cette hausse est plus marquée dans le secteur du hard discount, mais elle s'observe également en GMS. Elle semble s'expliquer par les bonnes conditions printanières marquées par des températures supérieures à la moyenne dans ces pays.

En France, la tendance est également en hausse mais elle est plus limitée et s'observe uniquement en GMS. Estimée à +1,4 % en France, cette hausse n'intègre pas la consommation estivale qui devrait être élevée au regard des conditions chaudes, de fin juillet à début août, propices au maïs doux.

LA BALANCE COMMERCIALE REPART À LA HAUSSE

La balance commerciale du maïs doux français reste largement positive en 2017 et affiche même une croissance de 4 % à + 115 M€. Cette hausse met fin à 4 années consécutives de baisse. Ce niveau reste malgré tout inférieur aux résultats enregistrés au début des années 2010. Cette hausse s'explique par l'augmentation des exportations de 8 % pour le maïs doux en conserve, comme pour le maïs surgelé. Les principaux clients du maïs doux

→ Une tendance en valeur à la hausse de la balance commerciale en 2017



français restent l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni pour le maïs appertisé et la Belgique et le Royaume-Uni pour le maïs surgelé. La baisse des importations de maïs doux appertisé accentue encore l'évolution de la balance commerciale.

VIGILANCE SUR LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

Alors qu'un accord politique semblait proche sur le Mercosur fin 2017, il n'en a rien été et plusieurs points de blocage subsistent. L'offre agricole de la Commission est jugée insuffisante. Les parties prenantes se montrent confiantes pour aboutir à un accord d'ici la fin de l'année mais rien ne semble acquis. Pour le maïs doux, la dernière offre de l'UE, qui daterait de novembre 2017, porterait sur un contingent de 1000 t net (conserve et surgelé) avec une libéralisation a priori sur 7 ans. Au cours des derniers mois, A.G.P.M. MAÏS DOUX et l'AETMD ont poursuivi les rencontres auprès de la Commission européenne et les ministères concernés en France pour limiter au maximum l'impact d'un éventuel accord sur la filière maïs doux.

Les discussions entre l'UE et les États-Unis sont quant à elles toujours au point mort depuis l'élection de Donald Trump. L'entrée en vigueur en juin dernier de droits de douane additionnels, appliqués par les États-Unis sur les importations d'acier et d'aluminium européens, a entraîné des mesures de compensation par l'UE. Depuis juillet, l'UE applique des droits de douane additionnels renforcés sur de nombreux produits américains. Le maïs doux (conserve et surgelé) est concerné avec un droit additionnel de 25 %. De quoi limiter l'importation de maïs doux US en conserve qui représentait 11 % des importations de l'UE en 2017.



Le maïs doux américain est plus fortement taxé sur le marché européen depuis juillet 2018

BREXIT : UN RISQUE POUR LE MAÏS DOUX UE

Le marché britannique constitue un débouché important pour le maïs doux européen et français en particulier. Ainsi, 80 % du marché britannique est approvisionné par des productions UE. Cette destination reste cependant fortement concurrencée par des origines pays tiers déjà présentes (essentiellement Thaïlande).

L'enjeu pour le maïs doux européen est triple. Il s'agit tout d'abord de s'assurer que la future relation qui liera le Royaume-Uni à l'UE 27 n'intégrera pas de droit de douane entre les 2 entités, sous peine de pénaliser la compétitivité du maïs doux UE sur ce marché. Ensuite, il conviendra de compenser le préjudice que pourrait subir le maïs doux UE suite à la non répartition des contingents bilatéraux concédés à 28, et qui subsisteront à 27. En effet, à ce stade, il ne semble pas possible « techniquement » de répartir les contingents (exemple du Canada) entre le Royaume-Uni et les 27.

Enfin, la filière souhaite que la future relation entre le Royaume-Uni et l'UE à 27, limite les possibles accords commerciaux futurs entre le Royaume-Uni et les pays tiers, afin d'éviter tout accord entre le Royaume-Uni et des pays déjà fortement compétitifs sur ce marché (Asie, Amérique du Nord). La filière restera notamment vigilante sur le respect des règles d'origine, tant sur l'aspect tarifaire que normatif. Ces messages sont régulièrement précisés par A.G.P.M. MAÏS DOUX auprès des services du Ministère de l'Agriculture.

ANTIDUMPING THAÏLANDE : UN PROCÈS GAGNÉ ET UN NOUVEAU DOSSIER DÉPOSÉ

Le tribunal de la Cour de l'Union Européenne a rendu son verdict le 14 décembre 2017 dans le procès initié par l'AETMD contre le Conseil de l'Union Européenne suite à la réduction du droit de douane additionnel octroyé à l'opérateur River Kwai. L'AETMD a gagné le procès et le droit de douane a été ramené au taux accordé en septembre 2013, à savoir 12,8 %.

Une correction qui intervient toutefois tardivement car les mesures antidumping sont arrivées à leur terme en septembre 2018. L'AETMD a donc élaboré et déposé en juin dernier un nouveau dossier pour demander une nouvelle prolongation des droits antidumping contre la Thaïlande. A.G.P.M. MAÏS DOUX figure comme partie intéressée dans ce dossier, et pourra par conséquent formuler une contribution pendant l'enquête. Durant l'instruction du dossier les mesures antidumping sont maintenues.

PRIX À LA PRODUCTION

L'une des missions d'A.G.P.M. MAÏS DOUX est d'accompagner les groupements de producteurs dans leur réflexion sur ce sujet. Cet accompagnement passe essentiellement par la diffusion d'indicateurs économiques spécifiques à la production de maïs doux. Pour ce faire, A.G.P.M. MAÏS DOUX réalise depuis plusieurs années une enquête auprès d'un panel représentatif de producteurs de maïs doux du Sud-Ouest. Cette enquête permet notamment de suivre l'évolution des coûts de production.

Les prix à la production sont globalement stables depuis 2016, ce qui ne laisse que peu de marge de manœuvre aux producteurs au regard de l'évolution des charges. À ce jour, les prix à la production n'intègrent pas de référence aux coûts de production. A.G.P.M. MAÏS DOUX défend depuis de nombreuses années la prise en compte de ces éléments dans la définition des prix.

LOI EGALIM ET CONTRACTUALISATION

Après de longs mois de débats, le contenu de la loi Egalim est désormais connu. Le texte adopté définit notamment les nouvelles règles concernant les contrats écrits liant les producteurs et leurs acheteurs, mais fait mention également des obligations des acheteurs

en termes d'informations de marché ou d'indication de l'évolution du prix des matières premières dans leur propre contrat de vente.

Si un travail a été engagé au sein de l'Anifelt pour définir des indicateurs de coûts de production génériques, dont les parties pourront se saisir dans la rédaction des contrats, il conviendra dans les prochaines semaines d'identifier les éventuelles évolutions nécessaires dans la rédaction des contrats, et de travailler, le cas échéant, des indicateurs de marché propres au maïs doux. Ce travail devra être engagé avec les partenaires transformateurs en vue des prochaines échéances contractuelles, la loi étant d'application pour les prochains semis.

ADHÉSION ANIFELT

A.G.P.M. MAÏS DOUX a formulé une demande d'adhésion, en tant que membre associée, à l'ANIFELT (Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Transformés). Dans le cadre des travaux conduits lors des Etats Généraux de l'Alimentation et pour mieux répondre aux objectifs fixés par le plan de filière « Fruits et Légumes » déposé fin 2017, il a semblé pertinent d'adhérer à l'interprofession reconnue par les Pouvoirs Publics. Cette demande a été validée le 21 juin 2018 lors de l'Assemblée Générale de l'ANIFELT.

RENFORCER LES OUTILS DE GESTION DES RISQUES

Au cours des derniers mois, l'AGPM a défendu une réforme d'outils tels que l'assurance récolte et la DPA (dotation pour aléas).

Le volet agricole du règlement Omnibus permet désormais de subventionner jusqu'à 70 % des contrats d'assurance récolte avec un seuil de déclenchement de 20 %. Cette évolution du règlement européen répond à une demande portée par l'AGPM depuis de nombreuses années. Une évolution positive donc... mais que le Ministre de l'Agriculture ne mettra pas en œuvre. Si les explications du Ministre n'ont pas convaincu grand monde, il faut avant tout y voir une raison budgétaire. A.G.P.M. MAÏS DOUX reste persuadée qu'il faut persévérer dans cette optique pour rendre plus attractive l'assurance récolte. Elle continue donc à demander l'application de cette mesure en France malgré cette occasion manquée.

L'année 2018 a été marquée par la volonté du Gouvernement de mener une réforme de fond sur la fiscalité agricole. C'est dans ce cadre que l'AGPM a travaillé sur une proposition de refonte de la Dotation Pour Aléas pour en faire une réelle épargne de précaution disponible pour les producteurs. Avec une volatilité des revenus de plus en plus marquée, il est en effet indispensable que les producteurs puissent « capitaliser » sur les bonnes années. La proposition de l'AGPM s'oriente autour de 2 grands principes :

- La simplicité de fonctionnement, de la constitution à la réintégration.

- L'adaptation à la réalité économique de chaque exploitation, en intégrant une proportionnalité au chiffre d'affaires ou au bénéfice pour la définition des plafonds annuels et pluriannuels de déductions.

En ce sens, la proposition formulée par le Gouvernement, et débattue dans le cadre de la loi de finance 2019, semble répondre à ces grands objectifs.

COMPÉTITIVITÉ ANTICIPER LES IMPASSES TECHNIQUES

Au cours des quatre dernières années, la France affiche un rendement moyen supérieur à 20 t/ha. La filière maïs doux a ainsi de sérieux atouts mais les freins réglementaires nécessitent des ajustements permanents et compliquent l'acte de production. La situation est chaque année plus fragile sur un marché toujours plus compétitif. A.G.P.M. MAÏS DOUX reste donc en veille sur les évolutions réglementaires et met en œuvre diverses actions pour préserver la compétitivité.

PROGRAMME TECHNIQUE MAÏS DOUX

A.G.P.M. MAÏS DOUX investit en premier lieu un budget significatif dans la mise en place d'un programme technique spécifique. Ce programme, co-financé avec les industriels, est élaboré avec les services agronomiques des différents opérateurs et les administrateurs de A.G.P.M. MAÏS DOUX.

En 2018, le budget a d'ailleurs été renforcé pour mettre en œuvre toutes les actions identifiées par les membres du Comité Technique. Au total, plus d'une dizaine d'actions ont été inscrites au programme pour un budget de plus de 76 000 €. Un des principaux objectifs du programme est de fournir une évaluation des différents produits de protection des cultures (conventionnel et de biocontrôle) homologué ou en cours d'étude. Ces résultats sont fournis aux firmes phytosanitaires et régulièrement intégrés dans les dossiers de demande d'homologation. Certaines actions visent à fournir des outils pratiques aux opérateurs.

En 2018, les essais, mis en œuvre par Arvalis - Institut du végétal, ont porté sur :

- **Lutte contre les adventices** : 2 essais de screening au champ pour tester l'efficacité de divers produits et stratégies de désherbage contre Datura et Panic Dichotome. Un support de communication sur les bonnes pratiques à adopter pour prévenir le développement du Datura est également en cours d'élaboration.
- **Lutte contre les ravageurs** : 2 essais au champ contre les ravageurs du sol et 2 autres contre les ravageurs aériens. La lutte contre les taupins restant une problématique majeure, un essai spécifique a été réintégré dans le programme 2018 notamment pour tester l'impact des nouvelles conditions d'utilisation du Force 1,5 G. La thématique vers gris est approfondie avec une seconde année de tests en conditions contrôlées. De même, un essai « stratégie de lutte contre les foreurs en production bio » a été renouvelé.

Un essai d'opportunité portant sur la lutte contre les pucerons était également au programme.

- **Lutte contre les maladies** : 4 essais ont été validés, sur la lutte contre l'helminthosporiose et le charbon commun et sur l'efficacité et la sélectivité de traitements de semences. La lutte contre l'helminthosporiose reste un axe majeur du programme, et ce d'autant plus que la situation est fragile avec un seul produit homologué depuis 2015. La lutte contre le charbon est une thématique nouvelle dans le programme mais dont l'étude reste complexe. Depuis 2017, une attention particulière est apportée à la mise en place d'essais valorisables en culture biologique. Ainsi au-delà de l'essai spécifique contre les ravageurs aériens, un essai sur les effets de différents engrais starter utilisables en agriculture bio a été renouvelé en 2018.



Des visites des essais sont organisées à l'intention des membres du Comité Technique

- **Réseau de piégeage** : A.G.P.M. MAÏS DOUX poursuit également son implication dans l'animation d'un réseau de piégeage afin de collecter des données transmises toutes les semaines aux équipes techniques des différents opérateurs. Ce travail est réalisé en collaboration avec Arvalis - Institut du végétal. La « Messagerie Maïs Doux » est désormais un outil reconnu par les opérateurs de la filière. Son objectif reste inchangé : accompagner au mieux les producteurs dans le raisonnement de leurs pratiques en leur fournissant le maximum d'informations possibles.

SURVEILLANCE SANITAIRE

Depuis 4 ans, A.G.P.M. MAÏS DOUX collabore avec la FREDON Aquitaine à la rédaction du BSV Légumes de plein champ et d'industrie Nouvelle Aquitaine.

Concrètement, A.G.P.M. MAÏS DOUX collecte les observations réalisées sur le terrain par les techniciens tous les 15 jours, les synthétise et les transmet à la Fredon. Ces données « Tours de Plaine » permettent de compléter les observations détaillées réalisées sur les parcelles de référence. Elles présentent l'avantage de couvrir la totalité de la zone de production et de donner ainsi une image plus fidèle de la pression sanitaire du moment sur le territoire. L'objectif est, là aussi, de mieux accompagner les techniciens et les producteurs sur le terrain mais également d'alerter les Pouvoirs Publics sur les situations à risques et les impasses techniques.

ACTIONS AUPRÈS DE FIRMES

Au cours des derniers mois, A.G.P.M. MAÏS DOUX est intervenue auprès de firmes phytosanitaires pour obtenir l'homologation de produits phytosanitaires sur maïs doux. Ce fut par exemple le cas auprès de Syngenta afin de soutenir une demande d'extension d'usage du fongicide Influx Quattro, utilisé en traitement de semences et qui bénéficie déjà d'une AMM sur maïs. Ce produit est testé depuis plusieurs campagnes dans le cadre du programme technique maïs doux et présente des résultats intéressants.

A.G.P.M. MAÏS DOUX se mobilise également pour maintenir un outil de protection contre l'helminthosporiose. Le Quilt Xcel fait actuellement l'objet d'une procédure de réévaluation et pourrait ne pas être renouvelé pour la campagne 2019. Ainsi, pour éviter une solution d'impasse en 2019, A.G.P.M. MAÏS DOUX a alerté les Pouvoirs Publics et travaille avec les firmes pour obtenir de nouvelles homologations sur maïs doux.

SYNDICAL SENSIBILISER LES PARLEMENTAIRES

La stratégie de lobbying régional de l'AGPM s'est véritablement déployée en Aquitaine au cours de l'année 2018, avec la rencontre de nombreux décideurs publics. La culture de maïs doux occupe une place privilégiée dans ces rencontres et des actions spécifiques ont été conduites pour les sensibiliser en profondeur aux problématiques de la filière.

SE FAIRE CONNAÎTRE

L'objectif de l'action de lobbying régional est de développer un réseau de décideurs susceptibles de soutenir la filière maïs sur diverses problématiques. Cela passe au préalable par un travail de pédagogie autour de la culture du maïs et la rencontre des parlementaires par les administrateurs AGPM des différents territoires. A cette occasion, et au regard de l'importance du maïs doux en Aquitaine, la place de cette culture et les enjeux de la filière occupent une place importante au cours de ces premiers contacts. Ces derniers mois, la quasi-totalité des députés aquitains et de nombreux sénateurs ont ainsi été sensibilisés à la production de maïs doux sur leur territoire.



Visite d'une usine maïs doux par le député Fabien Lainé

ENTREtenir LES LIENS

Il est important d'entretenir le lien avec les décideurs publics « à froid », de leur fournir des informations sur les sujets d'actualité, et d'approfondir leurs connaissances sur la culture du maïs. Dans cette optique, de nouvelles visites d'usines de maïs doux ont été organisées en 2018 pour plusieurs députés du Lot-et-Garonne et des Landes. Ces déplacements sont essentiels pour montrer concrètement la réalité du terrain et souligner les enjeux de la filière en vue, le cas échéant, d'un soutien dans les futurs débats parlementaires.

PROMOTION DÉVELOPPER LA CONSOMMATION

Dans le cadre de sa campagne de promotion « Cet épi m'épate », la filière maïs met à l'honneur le maïs doux depuis 2017. De nouvelles actions ont été mises en place en 2018 pour renforcer la notoriété du maïs doux et inciter les français à le consommer plus régulièrement.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AUTOUR DU MAÏS DANS L'ALIMENTATION

En 2017, la filière maïs a mis en place un nouveau cycle de promotion de 3 ans. Cette campagne qui s'intitule toujours « Cet épi m'épate » a pour objectif de sensibiliser le grand public aux différentes potentialités et usages du maïs. Elle se concentre plus particulièrement sur les utilisations du maïs dans l'alimentation humaine. Le maïs doux a ainsi toute sa place dans cette nouvelle campagne et des actions spécifiques autour de cette culture ont été réalisées en 2018.

METTRE EN LUMIÈRE LE MAÏS DOUX

Au cours des derniers mois, diverses actions se sont concrétisées, dans la continuité et en complément des actions initiées en 2017 :

- Diffusion de 20 chroniques radio « Parlons maïs » sur France Info durant 1 mois à partir du 25 juin. 3 chroniques concernaient directement le maïs doux : présentation d'une recette, de la culture et de ses bienfaits diététiques, et une sur le pop-corn. Il s'agit de la troisième radio à diffuser ce type de chroniques.



Chroniques radio diffusées en juillet

- Poursuite du partenariat avec le Chef cuisinier Lionel Creteur basé dans le Gers. De nouvelles recettes mettant à l'honneur le maïs ont été créées et compilées dans un livret de recettes. Sur les 10 recettes de cet ouvrage 6 intègrent le maïs doux comme une « Soupe de maïs doux, palourde et lard fumé » ou une « Crème brûlée au maïs doux ».

Ces supports de communication sont disponibles sur le site www.maiscultureurable.com qui a été entièrement rénové en 2018.

- Réalisation d'une recette à base de maïs doux pour l'émission « Petit plat en équilibre » présentée par Laurent Mariotte et diffusée sur TF1. Le maïs doux a été sublimé en « Gaspacho de maïs, poivrons et féta ». Cette émission a été diffusée 8 fois les 11 et 21 juillet, 19 et 20 août et 1^{er} septembre. Plusieurs millions de personnes ont ainsi découvert cette idée originale d'utilisation du maïs doux.
- Réalisation de recettes de cuisine par des youtubeurs pour la chaîne « Youcook ». 5 vidéos sont prévues dont 3 avec du maïs doux. Depuis le mois de juin, 3 vidéos ont été réalisées et elles cumulent près de 200 000 vues. Ce média permet de toucher un public plus jeune.



Exemple de recette disponible sur Youcook

- Mise en place dès septembre d'un prix Imagin'maïs sous la forme d'un concours qui s'adresse aux étudiants des écoles de cuisine ou d'hôtellerie et aux blogueurs culinaires. Ce prix doit récompenser la créativité en cuisine et suscitera inévitablement des propositions à base de maïs doux.

Ces opérations sont mises en œuvre avec le partenariat des transformateurs de la filière maïs doux.

ALLER À LA RENCONTRE DIRECTE DU CONSOMMATEUR

A.G.P.M. MAÏS DOUX réalise également des actions au contact direct des consommateurs depuis plusieurs années. Il s'agit notamment des opérations « Bœuf à la plage » et « Poulet à la plage » dont l'AGPM est un partenaire fidèle. Ces événements permettent de faire déguster des épis de maïs doux frais aux touristes, ainsi que du maïs pop-corn. Le pop-corn rencontre un succès qui ne se dément pas auprès des enfants et la dégustation d'épis est souvent une agréable découverte pour toute la famille. La présence de producteurs de maïs doux permet également aux visiteurs d'échanger sur les réalités de la production du maïs.